

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix sept, le 20 février à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 14 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 10

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

- 1) N'a pas donné de suite favorable à une demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'EHPAD « Les Monts du Soir » à Montbrison, pour l'achat d'un « juke-box » dédié aux personnes âgées.
- 2) N'a pu attribuer une subvention exceptionnelle sollicitée par une étudiante devant poursuivre ses études post DUT à l'étranger, afin de ne pas créer de précédent (vote 5 pour et 8 contre).
- 3) A accordé une subvention à une Association communale pour l'année 2017.
- 4) N'a pas exercé son droit de préemption pour une propriété située à « La Cotille ».
- 5) A donné son accord pour l'établissement d'un dossier technique amiante dans les bâtiments communaux, et a approuvé le devis correspondant.
- 6) A approuvé une convention type d'occupation des locaux entre l'EPLEFPA/Région Auvergne-Rhône-Alpes/l'UNSS Loire et la commune pour une occupation de locaux dans l'enceinte du Lycée Agricole du 28 au 30 mars 2017.
- 7) A approuvé la modification d'une convention de mise à disposition du domaine public avec le SIEL pour la pose d'une armoire de rue et de chambres Télécom sur une propriété communale, nécessaires pour le déploiement du réseau en fibre optique.
- 8) A approuvé trois conventions avec le SIEL pour le réseau très haut débit (THD) sur diverses parcelles communales, pour permettre les travaux indispensables pour la mise en place de ce réseau.
- 9) A approuvé la convention de mise à disposition des services de la commune pour des missions établies par la CALF et concernant l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, pour un remboursement à la commune de 9 045,00 €, à partir de 2017.
- 10) A validé la dénomination des voies, et la numérotation des différents bâtiments, suivant dossier transmis par La Poste. Des rectifications doivent encore être effectuées par La Poste en ce qui concerne la numérotation de certains administrés. Le nombre de voies s'élève à 73.
- 11) A donné son accord pour le remboursement de frais de déplacement au personnel communal, utilisant son véhicule personnel dans le cadre de son travail et pour le compte de la commune.
- 12) A décidé de recourir à une demande de 7 postes en contrat aidé, de type CAE-CUI, en convention avec l'Etat avec la collaboration de Pôle Emploi, ou autres organismes agréés, suivant la réglementation en vigueur. Ces postes peuvent être affectés au restaurant scolaire, aux écoles, aux bâtiments communaux, à la voirie et au secrétariat de la mairie.
- 13) A approuvé le nouveau tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2017 et modifications à apporter à compter du 1er mars 2017.
- 14) A donné son accord pour le recrutement d'un agent non-titulaire de la fonction publique dans la filière administrative, afin d'exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, avec un minimum de 28h/semaine et un maximum de 35h/semaine, pour une période de 6 mois, éventuellement renouvelable, dans le cas où la vacance d'emploi effective au 1er mars 2017 ne serait pas pourvue immédiatement.

- 15) A pris acte d'une consultation concernant le plan partenarial de gestion à la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLS) sur le territoire communautaire.
- 16) A donné son accord pour des travaux de dissimulation GC Télécom au lieu-dit « Marais » qui seront effectués par le SIEL, et qui seront financés par un fonds de concours d'un montant de 10 088 €.
- 17) A donné son accord au SIEL pour des travaux d'éclairage public au lieu-dit « Marais » dont le financement communal sera également un fonds de concours d'un montant de 4 359 €.
- 18) A donné son accord pour apporter un fonds de concours à la CALF de 40 000 € concernant les travaux de voirie « Marais-Bourg ».
- 19) A décidé, par 2 voix contre et 11 voix pour, et suivant les réponses données par les Administrés, suite aux deux consultations effectuées indiquant que de nombreux incidents se sont produits, et de l'insécurité dans certains quartiers, de ne pas donner une suite favorable pour l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- 20) A procédé à la nomination d'un représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) à la CALF.
- 21) N'a pas nommé de représentants à la commission intercommunale des impôts directs de la CALF.
- 22) A désigné les délégués communaux (deux voire trois délégués) aux 7 commissions arrêtées par la CALF, faisant suite à sa nouvelle constitution. Les 7 commissions sont les suivantes : - aménagement – développement – moyens généraux et coopération – environnement – voirie – services à la population et citoyenneté et cycle de l'eau.
- 23) A demandé diverses subventions pour la construction d'une cantine avec préau, de la rénovation de la salle d'animation et la réfection des cours de l'école à :
 - L'Etat dans le cadre du fonds spécial d'investissement local (FSIL),
 - La Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le plan en faveur de la ruralité et le contrat ambition,
 - L'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
 - Le Conseil Départemental de la Loire
 - Mrs. les Sénateur et Député, dans le cadre de leur enveloppe parlementaire.
- 24) La commission « Association » va se réunir pour la mise en place de la sécurité concernant la soirée Irlandaise prévue par le COP.
- 25) Un élu représentera la commune pour une réunion avec l'Association des « Monts de la Balle » pour une manifestation prévue par l'APE.
- 26) Le dernier bulletin municipal a reçu de bons retours.
- 27) Remerciements d'Associations (Alliance GV et Découvertes et Patrimoine) pour la subvention allouée par la commune en 2016.

Le Maire,
Monique REY